



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 22/06/2022

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D'ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 22 juin 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°3 : Mise à jour du tableau des effectifs

Présents :

Madame LUGUET Pascale **Présidente**

Madame MANDEIX Catherine **Vice-Présidente**

Madame FRECHET Christine **Déléguée**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame SADRES Valérie **Membres élus**

Monsieur BRU Philippe, Monsieur NADAU Régis, Madame IZQUIERDO Nathalie **Membres désignés**

Absents excusés :

Madame MANSE Corinne (donne pouvoir à Madame SADRES Valérie), Madame GONZALO Anne (donne pouvoir à Madame TRUILHE Aline), Monsieur FAINZANG Bernard (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine)

Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame BASSI DONNEFORT Florence (absente excusée), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée), Monsieur BACHOWSKI Jean Claude (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	009
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

I - Exposés des motifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CCAS de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte le départ en retraite d'un agent et la réussite à un examen professionnel d'un autre, il vous est proposé de créer et supprimer les postes suivants :

Motifs	Services	Postes créés	Postes supprimés	Date
Avancement de grade	Petite enfance	Agent social 1ere classe à temps non complet	Agent social à temps non complet	01/10/2022
Examen professionnel	Petite enfance	Auxiliaire de puériculture classe normale à temps complet	Fin de détachement	01/07/2022

II - Considérants et références juridiques

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le tableau des emplois et des effectifs du CCAS,

Vu l'avis du comité technique,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

MODIFIER : le tableau des effectifs comme suit :

Motifs	Services	Postes créés	Postes supprimés	Date
Avancement de grade	Petite enfance	Agent social 1 ^{ère} classe à temps non complet	Agent social à temps non complet	01/10/2022
Examen professionnel	Petite enfance	Auxiliaire de puériculture classe normale à temps complet	Fin de détachement	01/07/2022

RH N° 2022 - 05 - 003

Rapporteur : ~~Madame Anne GONZALO~~

Accusé de réception en préfecture
047-264700253-20220622-2022-06-04-AI
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Madame Nicole PERTHUIS

Mme Pascale Luguët